

6.10

Autres décisions

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Décision générale relative à la dispense de l'application du sous-paragraphe m) du paragraphe 2) de l'article 14.2, de l'article 14.2.1 et des sous-paragraphe b.1) et c.1) du paragraphe 1) de l'article 14.12 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

(Voir la section 3.8.1 du présent bulletin)